

219C0571  
FR0012789386-FS0293

3 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEXTSTAGE**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> avril 2019, complété notamment par un courrier reçu le 3 avril 2019, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds d'investissement alternatif NextStage Croissance SAS dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2019, le seuil de 15% des droits de vote de la société NEXTSTAGE et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 286 666 actions NEXTSTAGE représentant 475 668 droits de vote, soit 11,40% du capital et 15,47% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions NEXTSTAGE hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 31 mars 2019, pour le compte dudit fonds, 286 666 actions NEXTSTAGE représentant 475 668 droits de vote, soit 11,40% du capital et 15,44% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

La société NextStage AM déclare :

« L'acquisition des titres de la société NEXTSTAGE par la société NextStage Croissance gérée par NextStage AM s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société NEXTSTAGE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière (NextStage Croissance est tenue d'investir au moins 90% de son actif dans la société NEXTSTAGE ; par conséquent NextStage Croissance a décidé de réinvestir une partie du montant levé lors de sa dernière augmentation de capital constatée en décembre 2018 par l'acquisition de 6 000 actions NEXTSTAGE). La société NextStage Croissance n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société NEXTSTAGE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 514 298 actions représentant 3 075 152 droits de vote.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 514 298 actions représentant 3 080 402 droits de vote.